WITNESS	PSEUDONYMS	
Case	. Pseudonym	Testified Testim.
TBD	MINADEF	No

MINADEF

Organization of civil defence.

CASE NO: TCTR - 98-41-T
EXHIBIT NO: 23 CANADATE ADMITTED: 8 CANADATE ADMITT
DATE ADMITTED: 8-6-2001
LEWIERER BY LEGS COUNTY
NAME OF WITNESS:

DOCUMENT INFORMATION	For Witness Statement:
Doc Type: Report	SignatureDate:
Doc Sources: FAR	Interviewer 18
oc Original No:	Merviewer 24
Doc Date: 01-jan-04	DOCUMENT CODING:
Original language: French	Босомент совина.
Translation: English	Document code: MINADEF-10
ERN Translation: K0247621-36	ERN Number: K004-1427-46
Disclosure Codes and Exhibit Numbers	
Case Disclosure Coc	de Exhibit Number
CTR-96-7	

Past Disclosure----Past Disclosure----Past Disclosure

IN 'S STORES	Code Used	i ∕*Date ⊹	Support	Sup Code
BAGOSORA, Théoneste (colonel)	MINADEF-10	26-nov-02		
KABILIGI, Gratien	MINADEF-10	26-nov-02		
NSENGIMANA, Hormisdas	MINADEF-10	26-nov-02		
NTABAKUZE, Aloys	MINADEF-10	26-nov-02		

ORGANISATION DE L'AUTO-DEFENSE CIVILE

M/7/97

1. INTRODUCTION

K0041427

Depuis le déclenchement de la guerre en Octobre 1990 par le FPR INKOTANYI, la population rwandaise souffre de divers actes de barbaries, de banditisme, de violence et d'atrocités de tout acabit.

Se heurtant à une résistance farouche des Forces Armées Rwandaises, les INKOTANYI se dénévrosent chaque fois sur des populations civiles innocentes en massacrant, vieillards, jeunes et enfants. Les bandits, de leur côté, profitent de n'importe quelle occasion pour organiser des pillages et des actes de vandalisme de toute sorte et font plusieurs victimes en attaquant des familles avec des armes à feu.

Dans ce cadre, il importe de signaler également que le climat sociopolitique qui s'est développé au cours de cette guerre et à l'occasion
du multipartisme a favorisé des haines insensées entre les gens,
provoquant ainsi des affrontements violents inter-ethniques et entre
les adhérents des partia opposés ainsi que des attaques clandestines et
meurtrières ciblées à certaines personnalités.

L'évolution des hostilités a montré que les Inkotanyi, ne pouvant pas s'imposer par la voie classique des armes, ont infiltré leurs idées parmi certains milieux de la population et ont pu de ce fait s'aliéner les esprits de certaines personnes pour semer davantage le désordre et l'anarchie afin de réaliser leurs desseins.

Les démarches de mise en place des institutions de transition à base élargie ont permis de constater sans équivoque deux camps nettement opposés, celui du FPR et de ses acolytes et celui de la population qui défend sans détour la République et la Démocratie.

Ces démarches qui, jusqu'à présent, ne donnent pas des résultats escomptés, provoquent une psychose généralisée de plus en plus grande au sein de la population.

La panique s'est davantage accrue depuis que la population a remarqué que certaines autorités, pour justifier leurs attitudes de rejet des propositions et recommandations conduisant au déblocage de la situation, se complaisent à développer une campagne orchestrée d'intoxication et de terrorisme par des déclarations intempestives et égoïstes prêchant la reprise systématique des hostilités. Ainsi, malgré les réunions de sensibilisation, de pacification et de réconciliation qui sont dirigéespar les autorités administratives à tous les niveaux dans la Préfecture de la Ville de Kigali et ailleurs, on ne peut se leurrer et croire que tout le monde entend, d'une oreille favorable, le message y véhiculé et les conclusion y dégagées.

C'est dans cette perspective que des rondes de nuit voire de jour doivent être mieux organisées et encadrées pour être plus efficaces. Cette organisation et cet encadrement requièrent une utilisation rationnelle et structurée des moyens matériels et humains disponibles dans les localités à protéger contre les hors-la-loi de tout genre.

Dans cette perspective, des mécanismes d'auto-défense civile appropriés à chaque situation et localité doivent être mis à contribution dans les plus brefs délais pour contrecarrer les actes ignobles de tout malfaiteur qui se refuse d'emprunter la voie démocratique et le chemin de paix, de réconciliation nationale et de respect de la loi et des droits de la personne préconisés dans l'Accord de Paix d'Arusha.

Le présent document a pour objectif d'indiquer les voies et moyens d'organiser la résistance populaire pour s'auto-défendr contre les actes d'agression et de vandalisme perpétrés par les ennemis de la Paix, de la République et de la Démocratie contre les populations civiles innocentes.

2. UN MOT SUR LES RONDES ORDINAIRES

Actuellement des rondes sont organisées dans certains quartiers de la Préfecture de la Ville de Kigali pour faire face à la recrudescence récente des actes nocturnes de banditisme, de terrorisme, de vandalisme et de massacre perpétrés par des ennemis de la paix, de la démocratie et du développement.

On remarque que ces rondes revêtent un caractère quelqua pau anarchique par ce fait que leurs objectifs ne sont pas clairement définis et portés à la connaissance de tous les concernés. D'autre part la été constaté ces derniers temps une méfiance à peine masquée entre les habitants d'une même cellule à telle enseigne que dans certains quartiers, on observe des rondes parallèles qui se surveillent.

Pour rendre plus performantes ces rondes, les activités reprises e lessous sont déjà réalisées ou en cours de réalisation :

- Etablir des mécanismes fonctionnels et complémentaires de collaboration entre les équipes des rondes auto-organisées des civils et celles des gendarmes et militaires rwandais et des militaires de la MINUAR.

3. RESISTANCE POPULAIRE EN CAS DE REPRISE DES HOSTILITES

Eu égard au climat socio-politique qui prévaut actuellement, aux déclarations belliqueuses des autorités du F.P.R. et aux dispositions bellicistes que prennent les Inkotanyi pour le moment, l'on peut affirmer sans peur d'être contredit que ces Inkotanyi s'apprêtent à reprendre les hostilités non seulement dans les Préfecture Ruhengeri et Byumba mais également dans la P.V.K. et dans d'autres villes névralgiques présentant un intérêt stratégique politico-militaire

Tout semble indiquer que le F.P.R. va dans un premier temps privilégier la guérilla en utilisant ses militaires infiltrés dans les quartiers et les acolytes de certains partis politiques qui lui sont alliés pour procéder systématiquement à une élimination physique et sélective des adhérents des partis politiques défendant la République et la Démocratie.

De ce fait, la reprise des hostilités risque de dégénérer en une guerre civile opposant les Inkotanyi en uniforme ou déguisés et leurs acolytes aux populations qui se refusent au pouvoir monolithique FPR.

Pour éviter la décimation des populations civiles innocentes, il importe d'organiser systématiquement une résistance populaire en constituant en toute diligence des groupes militaro-civils pour une auto-défense structurée bénéficiant d'un appui matériel et technique approprié. Ces groupes doivent être cohérents et réduits seulement aux réservistes, gendarmes et militaires résidant dans des quartiers et adhérents des partis politiques gagnés à la cause de la défense de la République et de la Démocratie.

En perspective des reprises éventuelles des hostilités ar le F.P.R. même après la mise en place des institutions de transition à dise élargie, il y a lieu d'envisager dores et déjà comment continuer à ettretenir les performances techniques de nos militaires démobilisés dans cette structure d'auto-défense civile.

3.1. Principes

- L'organisation de la résistance populaire doit être la plus secrète et la plus clandestine possible.
- Formation des groupes, des équipes de personnes servant de noyaux de résistance.
- Le recrutement s'adressera aux personnes valides et aptes vivant dans un même quartier ou dans une même cellule et décidées à lutter pour la République et la Démocratie.
- Une collaboration étroite entre le Comdt militaire, la GD N et les partis politiques défendant le principe de la République et de la Démocratie est nécessaire pour le recrutement des membres des groupes de résistance, l'organisation et l'encadrement de ces groupes.

3.2. Objectifs

- Sécuriser la population et l'inciter à se défendre contre les attaques du FPR au lieu d'abandonner ses biens.
- Protéger les infrastructures et autres biens d'intérêt commun.
- Obtenir les informations sur les actions ou la présence de l'ennemi dans la Commune, la Cellule ou le quartier.
- Dénoncer les infiltrés et les acolytes de l'ennemi.
- Organiser et assurer une défense en surface contre les pillards et les infiltrés.
- Désorganiser toute action ennemie avant l'intervention des forces armées.
- Servir d'Antennes au profit de l'Armée et de la GD N.



5.3. Actions urgentes à mener

Action	:	Responsables
- Identification et désignation des membres du Comité de coordinatio au niveau national (voir point 3.6. Structure d'organisation)	a: :	MININTER - MINADEF
- Etablir les listes des militaires et gendarmes résidant dans les quartiers de la P.V.K.	:	MINADEF (Etats-Majors)
- Etablir et transmettre les listes des réservistes résidant dans les quartiers au MINADEF pour vérification	:	Préfet et Bourgmestres de la F.V.K.
- Sensibiliser les responsables des partis politiques et la population de tendance républicaine sur les ménaces du FPR et sur l'opportunité d'organiser systématiquement la résistance populaire.)	Comité national et comité préfectoraux de coordina
- Identification des personnes à désigner dans les comités de coordination au niveau préfectoral, communal et de secteur.	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	Comité national de coord: comités préfectoraux de co comités communaux de coo: et les responsables des p politiques concernés
- Sensibiliser les responsables militaires sur la nécessité de mise en œuvre d'une stratégie d'auto-défense civile et sur l'opportu- nité de collaboration entre les autorités administratives civiles et les autorités militaires en ce qui concerne l'organisation et l'encadrement des groupes de résistance populaire.	: : :	Le MINADEF et les Chefs « Majors et le comité natione de coordination.

.../...

136...1

🔁 Identifier et sélectionner (recruter) les personnes valides, aptes : - Etats-Majors en ce qui con et moralement équilibrées devant constituer les les groupes les militaires et les genda résidant dans les quartier. (noyaux) d'auto-défense civile. - Les comités communaux et d de coordination • - Les Responsables des Parti - au niveau communal et de s - Identifier et désigner les instructeurs pour la formation des : membres des groupes d'auto-défense devant apprendre dans MINADEF et Comité national l'immédiat le maniement des armes à feu et les tactiques de ٠: résistance contre la guérilla. - Elaborer les documents pédagogiques pour la formation sur le plan : idéologique et sur le plan tactique des membres de groupes d'auto- : Instructeurs désignés. défense. - Sélectionner 11 personnes par groupe devant immédiatement apprendre: Comités communaux et de sec le maniement des armes à feu et les tactiques de résistance contre : coordination. la guérilla. -PRESIREP - Négocier avec les Pays amis et organiser des stages de formation - Comité National de Coord: en faveur d'une dizaine de personnes (Officiers, Sous-Officiers et : quelques civils) dans les domaines de la résistance contre la 1 guérilla, du renseignement et de l'organisation des anciens . combatats et des démobilisés.

.../...

- Instruction au maniement des armes, à la tactique contre la guéri et la formation morale et idéologique.	lla: Instructeurs désignés.
- Négocier avec les pays amis et organiser les voyages d'études en faveur des membres du Comité National de Coordination.	: PRESIREP
- Définition des modalités de trait-d'union entre les groupes (noyau d'auto-défense avec le reste de la population.	. Complete Marie
- Etablir les mécanismes fonctionnels et complémentaires de contact et de collaboration avec les autorités administratives et militaires pour l'auto-défense civile.	: Comité National de Coord : Comité National de Coord :
Créer un réseau de communication au niveau de la coordination et disponibiliser un équipement ad hoc (de petites radios Talkie-walk	: ie) Comité National de Coord
Identifier les moyens matériels existants dans les quartiers pouvant être exploités collectivement au moment de la reprise des hostilités.	: Comités communaux et de
Rechercher des moyens matériels pour une auto-défense civile effic et efficiente (armes à feu, outils de communication)	de coordination ace Comité National de Coord
Sensibiliser les gens pour qu'ils se cherchent les armes tradi- tionnelles (lances, arcs et flèches surtout)	; Comités de Coordination.

.../.

- Déterminer les lieux de regroupements par cellule des groupes d'auto-défense civile.	:	Comités communaux et de de Coordination
- Rechercher les lieux de regroupements pour les personnes fragiles (enfants, femmes, vieillards)	:	Etats-Majors et les Comi Coordination
- Mettre en place un comité devant élaborer un document détaillant de actions concrètes à mener durant l'Etat de Siège ou d'Urgence.	s:	PRESIREP
- Elaborer un projet de statut d'une Association sans but lucratif qui serait dénommée "Association pour la Protection Civile".	:	Cadres évoluant aux MINI MININTER, MINADEF et P.V
- Constituer un fonds pour la protection civile.	:	Représentants de l'Associa Protection Civile
- Elaborer un projet de statuts d'une association qui serait dénommée "Association des Démobilisés de l'Armée Rwandaise et de la GD N".		Cadres du MINADEF, de 1 de l'Etat-Major GD N, du du MININTER

.../...

3.4. Recrutement

Le recrutement des personnes devant constituer les groupes d'auto-défense civile peut être effectué parmi :

- les réservistes de bonne moralité et prêts à défendre la République;
- les militaires et gendarmes qui logent dans des quartiers;
- la jeunesse des partis politiques de tendance républicaine;
- les autres personnes convaincues de la nécessité de la défense populaire.

3.5. Applicabilité de la Stratégie d'auto-défense civile

3.5.1. Préfecture de la Ville de Kigali

Four le moment, cette Préfecture semble être la plus convoitée par le FPR et par conséquent la plus susceptible de ménaces imminentes des Inkotanyi.

Pour ce faire des mesures urgentes doivent être prises pour la mise en application de cette stratégie.

Etant donné la densité très élevée de la population et l'importance des biens matériels et infrastructurels se trouvant dans cette Préfecture, il convient de prévoir pour chaque cellule, 3 groupes d'auto-défense de 55 personnes dont 11 capables de manier les fusils.

Durant la période des hostilités, 2 groupes font simult nément des rondes et le 3e groupe se repose.

Dans ce cas, il faudra disponibiliser 22 fusils et 100 cartouches par arme pour chaque cellule de la Préfecture de la Ville de Kigali (au total 75 cellules).

3.5.2. Préfecture de Kigali (rural) : Communes avoisinant la P.V.K.

Les habitants des communes Rubungo, Kanombe, Butamwa et Rutongo risquent fort de subir le terrorisme et les atrocités à la reprise des hostilités.

Il importe donc que des voies et moyens soient trouvés d'urgence pour permettre la résistance populaire dans les secteurs les plus proches de la P.V.K., à savoir : Ndera, Karama, Rubungo et Kinyinya (17 cellu de la Commune Rubungo; Jali, Gihogwe et Kabuye (16 cellules) de la Commune Rutongo; Kigali, Nyarurama et Rugarama (12 cellules) de la Commune Butamwa; Nyarugunga, Kanombe et Kagasa (12 cellules) de la Commune Kanombe.

Pour toutes ces cellules, on constituera 2 groupes d'auto-défense par cellule de 55 personnes par groupe dont 11 auront à utiliser les fusils.

Etant donné que pendant la période des hostilités, 1 groupe fera la ronde et que le 2e groupe se reposera, il faudra disponibiliser 11 fusils et 100 cartouches par fusil pour chaque cellule.

3.5.3. Les Fréfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi : Communes urbaines

Les 162 cellules des communes Kibali, Kigombe et Rubavu devraient bénéficier d'une organisation légère d'auto-défense civile étant donné le nombre assez important des effectifs militaires qui s'y trouvent. A cet effet, l'on peut créer 2 groupes par cellule de 44 personnes chacun dont 6 utiliseraient des fusils. Pendant qu'un groupe fait la ronde, l'autre se repose.

Dans ce cas, il faut prévoir 6 fusils par cellule et 100 cartouches par fusil.

3.5.4. Les autres Communes des Préfectures de Kigali, Kibungo Byumba, Ruhengeri et Gisenyi abritant nos positions militaires ou se trouvant à la proximité de celles-ci.

Ces Communes sont :

KIGALI: Tare, Mbogo, Rushashi, Musasa, Mugambazi, Shyorongi (58 secteurs)

KIBUNGO: Muhazi, Rutonde, Kayonza, Kabarondo, Kigarama, Birenga, Rusumo (78 secteurs)

BYUMBA: Buyoga, Kinyami, Rutare, Ngarama, Gituza, Muvumba, Murambi (51 secteurs)

RUHENGERI: Nkuli, Mukingo, Nyakinama, Cyabingo, Ruhondo, Nyarutovu (61 secteurs)

GISENYI: Rwerere, Nyamyumba, Mutura, Karago (43 secteurs).

Pour toutes ces communes, l'on formera deux groupes par secteur de 55 personnes chacun. Chaque secteur bénéficierait de 11 fusils et de 100 cartouches par fusil.

L'on ne devrait pas se limiter à ces 110 personnes par secteur mais envisager l'instruction au maniement des fusils de toutes les personnes valides, aptes, moralement équilibrées et prêtes à défendre l'idéologie républicaine.

3.6. Structure d'organisation

Pour être la plus opérationnelle possible, la structure envisagée doit être articulée de façon à permettre une très grande souplesse dans le mécanisme de fonctionnement.

3.6.1. Niveau national

- -Comité National de Coordination pour l'Auto-Défense Civile composé de :
 - * un Coordinateur (un :Officier supérieur)
 - * un Coordinateur adjoint et Responsable du Bureau chargé des activités de Renseignements, de Communication et d'Information (un cadre civil expérimenté)
 - * un Responsable du Bureau chargé du Personnel (un cadre civi juriste)
 - * un Responsable du Bureau chargé des opérations (un major)
 - * un Responsable du Bureau chargé des moyens logistiques et financier (au moins un bachelier en économie ou en comptabilité).

3.6.2. Niveau Préfectoral

- -Comité Préfectoral de Coordination pour l'Auto-Défense Civile composé de ;
- * un Coordinateur et Responsable du Bureau chargé des activit de Renseignements, de Communication et d'Information (un cadre civil expérimenté)
- * un Responsable du Bureau chargé des opérations (Coordinateu adjoint : Adjudant Chef ou Capitaine)
- * un Responsable du Bureau chargé du Personnel
- * un Responsable chargé des moyens logistiques et financier.

3.6.3. Niveau communel

- -Comité Communal de Coordination pour l'Auto-Défense Civile composé de :
 - * un Coordinateur
 - * un Responsable chargé des Opération et des activi de Renseignement, de Communication et d'Information (Coordinateur Adjoint).
 - * un Responsable chargé des moyens logistiques et du Personnel.

3.6.4. Niveau du Secteur

K0041438

- -Comité de Secteur de Coordination pour l'Auto-Défense Civile composé de :
 - * Un Coordinateur et Responsable du Renseignement, de la Communication, de l'Information et des Opérations.
 - * Un Responsable chargé des moyens logistiques et du Personnel

3.6.5. Niveau, de la Cellule

Chaque groupe d'auto-défense civile est encadré par un chef et un adjoint.

N.B.: Les modalités pratiques permettant des échanges verticales et horizontales d'information entre ces 5 organes devront être définies par le Comité National de Coordination pour l'Auto-Défense Civile.

3.7. Moyens requis

3.7.1. Moyens humains (nombre de groupes d'auto-défense civile)

Comme mentionné plus haut, chaque groupe aura un Chef de groupe et un adjoint.

- Préfecture de la Ville de Kigali :
 - $3 \times 75 = 225$ groupes de 55 personnes chacun.
- Communes avoisinant la Préfecture de la Ville de Kigali : $2 \times (17+16+12+12) = 114$ groupes de 55 personnes chacu
- Communes urbaines des Préfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi : $2 \times 162 = 324$ groupes de 44 personnes chacun.
- Communes abritant nos positions militaires : $2 \times (58+78+51+61+43) = 582$ groupes de 55 personnes chacun.

3.7.2. Moyens matériels

- Préfecture de la Ville de Kigali
 - * Armement : . Fusils Kalachnikov : $22 \times 75 = 1.650$
 - Cartouches: $100 \times 1650 = 165.000$
 - . Armes blanches (lances, arcs et flèches...) à chercher par les habitants

- * Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- * Communication pour la coordination : 6 petites radios (Talkie-walkie).
- * Moyens d'alerte de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Communes avoisinant la P.V.K.

- * Armement : . Fusils Kalachnikov : 11 x (17+16+12+12) = 627
 - Cartouches : $100 \times 627 = 62.700$
 - . Armes blanches (lances, arcs et flèches): à chercher par les habitants eux-mêmes.
- * Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- * Moyens d'alerte, de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Communes urbaines des Préfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi

- * Armement : -. Fusils Kalachnikov : $6 \times 162 = 972$
 - Cartouches: $100 \times 972 = 97.200$
 - . Armes blanches (lances, arcs, flèches...): à chercher par les habitants eux-mêmes.
- * Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- * Moyens d'alerte, de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Communes abritant nos positions militaires ou se trouvant à leur proximité

- * Armement : Fusils Kalachnikov : 6 x (58+78+51+61+43) $= \frac{17}{2}$
 - Cartouches : $100 \times 1746 = 174.600$
 - . Armes blanches (lances, arcs et flèches...) : à chercher par les habitants eux-mêmes.
- * Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- * Moyens d'alerte, de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Récapitulation en ce qui concerne les moyens matériels

* Armement: • Fusils: 1650 + 627 + 972 + 1746 = 4.995

. Cartouches: 165.000 + 62.700 + 97.200 +

174.600 = 499.500

CONCLUSION

Comme développé plus haut, il devient impérieux de mettre tout en œuvre dans les plus brefs délais pour organiser une résistance populaire contre la guérilla ou tout autre acte de vandalisme perpetré contre les habitants de notre pays.

Dans cette perspective, la stratégie d'Auto-Défense Civile semble la plus indiquée pour contrecarrer les plans machiavéliques et sanguinaires du F.P.R. et de ses acolytes.

L'efficacité et l'efficience de cette stratégie dépendra :

- de la mise en place très rapide des comités National et Préfectoraux de Coordination pour l'Auto-Défense Civile;
- de la mobilisation urgente des moyens matériels requis;
- du recrutement et de la formation des membres de groupes d'autodéfense.